

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Reforme-lycee-GT-Le-SE-Unsa-defend-les-langues-regionales>



école & société

Réforme lycée GT : Le SE-Unsa défend les langues régionales

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 15 novembre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Alors que le ministre a su « évoluer » sur la question des langues anciennes dans la réforme du lycée, pourquoi ne pas bouger sur les langues vivantes régionales ? Un vœu proposé par le SE-Unsa demandant l'équité de traitement entre LVR et LCA a été massivement soutenu par le Conseil supérieur de l'Éducation. Le ministre doit l'entendre !

Le SE-Unsa a proposé un vœu au Conseil supérieur de l'Éducation du 15 novembre pour demander :

- la création d'un enseignement de spécialité Langues et cultures régionales ;
- la valorisation de l'enseignement optionnel de Langues et cultures régionales au baccalauréat en affectant un coefficient 3 aux points supérieurs à la moyenne et en les ajoutant au total des points obtenus par le candidat.

Ce vœu a obtenu un soutien massif du CSE (45 voix pour, 1 voix contre, 11 abstentions et 3 refus de vote).

Pour le SE-Unsa, après deux courriers adressés au ministre, il s'agit d'attirer une fois de plus son attention sur le sort réservé aux langues et cultures régionales dans la réforme du lycée. Pourquoi se montre-t-il sensible aux arguments des défenseurs des langues et cultures de l'antiquité mais incapable de reconnaître l'importance des langues et cultures régionales qui appartiennent au patrimoine de la France comme l'affirme la [loi constitutionnelle du 23 juillet 2008](#) ? Où est passée la volonté institutionnelle d'œuvrer pour la préservation et la valorisation des langues régionales ?

Dans le lycée actuel, les élèves peuvent bénéficier d'un enseignement obligatoire en LVR si c'est leur LV2 ou LV3, d'un enseignement d'approfondissement de 3 heures dans le cycle terminal ou d'un enseignement optionnel de 3 heures. Instaurer un enseignement de spécialité LCR ne présenterait pas de difficulté majeure en s'appuyant sur les établissements qui offrent l'enseignement d'approfondissement. Le regroupement des élèves suivant l'option avec ceux qui choisiraient l'enseignement de spécialité permettrait d'envisager des implantations peu « coûteuses ». Quant au programme, il pourrait reprendre largement le programme de l'enseignement d'approfondissement.

Au vu de cet argumentaire et du soutien exprimé par le CSE, le SE-Unsa demande au ministre de revoir sa position et d'autoriser la création d'un enseignement de spécialité LCR dans les lycées.